



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture et de l'éducation

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 76 – Loi modifiant la Loi
sur la Société de développement des entreprises culturelles

(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 12 juin 2012

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1511-20120613

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MARDI 12 JUIN 2012.....	1
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1
ÉTUDE DÉTAILLÉE.....	2
REMARQUES FINALES	2

Séance du mardi 12 juin 2012

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 76 – Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (Ordre de l'Assemblée le 5 juin 2012)

Membres présents :

M. Marsan (Robert-Baldwin), président

M^{me} Charbonneau (Mille-Îles)

M. Kotto (Bourget), porte-parole de l'opposition officielle en matière de culture et de communications en remplacement de M. Gaudreault (Jonquière)

M. Lehouillier (Lévis)

M. Pigeon (Charlesbourg)

M^{me} St-Pierre (Acadie), ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Autre participant :

M. Jean Pronovost, président, Société de développement des entreprises culturelles

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 19 h 32, M. Marsan (Robert-Baldwin) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} St-Pierre (Acadie) et M. Kotto (Bourget) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : L'article 1 est adopté.

Article 2 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Pronovost de prendre la parole.

Après débat, l'article 2 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Marsan (Robert-Baldwin) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi sous étude afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (L.R.Q., chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Kotto (Bourget) et M^{me} St-Pierre (Acadie) font des remarques finales.

À 19 h 49, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,



Catherine Grétas

CG/df

Le président de la Commission,



Pierre Marsan

Québec, le 12 juin 2012